



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p>Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p>Étaient absents excusés : -GROUILLER Sébastien, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile -JONON Corinne</p> <p>Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile</p> <p>Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 12</p> <p>Nombre de membres présents : 10</p> <p>Date de convocation : 30/06/2025</p>
---	--

OBJET : Délibération relative à la clôture du Budget « Lotissement fromental ».

Le Maire indique au conseil municipal que le Service de Gestion Comptable l'a interrogé sur le devenir du Lotissement Fromental.

En effet, depuis 2020 où est intervenue la vente d'une partie du terrain au budget assainissement pour la construction de la station d'épuration, aucune écriture n'est intervenue sur ce budget annexe mise à part la gestion des stocks. (Seule la déclaration trimestrielle de TVA intervient mais celle-ci est chaque année transmise à Néant).

Le projet de Lotissement étant en sommeil pour le moment, le Maire propose donc de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2025, ce qui entraînera le transfert des biens (terrain) au budget principal et le versement de l'excédent au budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de clôturer le budget annexe du Lotissement fromental au 31 décembre 2025, ce qui entraînera le transfert des biens (terrain) au budget principal et le versement de l'excédent au budget principal.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/07/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

